

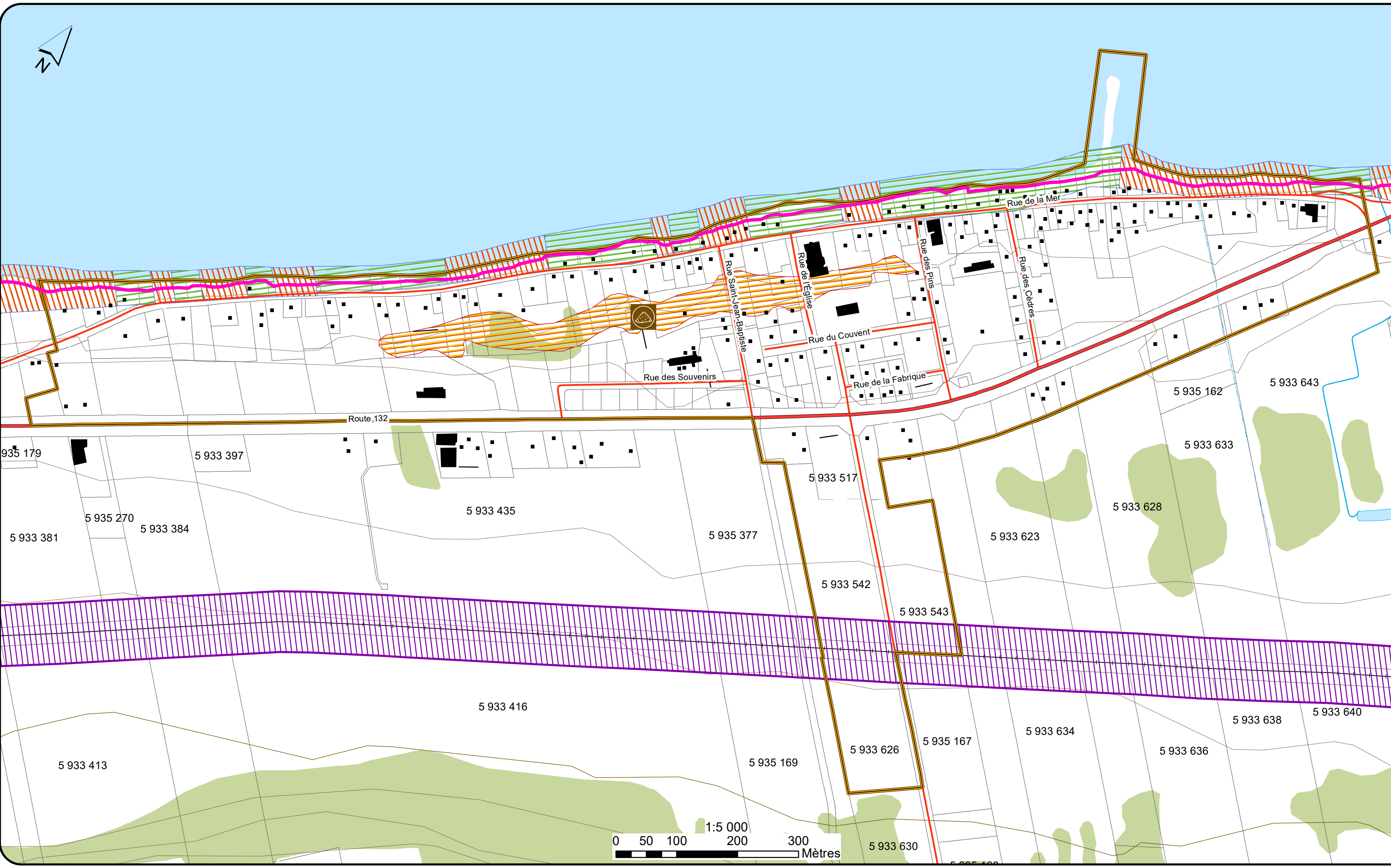


Règlement de zonage  
Municipalité de  
Baie-des-Sables

# Plan de contraintes naturelles et anthropiques (périmètre d'urbanisation)

Annexe 5

2  
3



## Légende

- Périmètre urbain
  - Secteur de contraintes naturelles**
  - Contraintes majeures
    - Secteur à risques de décrochement et de glissement de terrain
    - Secteur à risque élevé d'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent
    - Secteur à risque d'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent Terrasse de plage
  - Contraintes modérées
    - Secteur à risque modéré d'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent
    - Secteur à risque de ravinement
    - Secteur à risque d'érosion
  - Secteur de contraintes anthropiques**
  - Contraintes majeures
    - Secteur de construction impossible de 50 mètres centre ligne de la voie ferrée
    - Voie de circulation : réseau routier supérieur
  - Contraintes modérées
    - Lieu de dépôt de sel intérieur
    - Étang d'épuration des eaux usées
- Note: Rotation de 322.26 degrés de la carte.

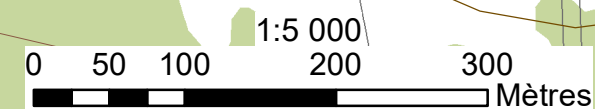
Ce plan fait partie intégrante du règlement no 2008-06.  
Adopté le 28/04/08 et entré en vigueur le 17/06/08.

Certifié conforme le \_\_\_\_\_  
Monsieur Adam Coulombe  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Entrée en vigueur	Amendement
18-04-2013	2008-06-2
22-05-2013	2008-06-3
27-09-2018	2008-06-5
20-05-2021	2008-06-6

\_\_\_\_\_  
Monsieur Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Monsieur Adam Coulombe  
Directeur général et secrétaire-trésorier



1:5 000